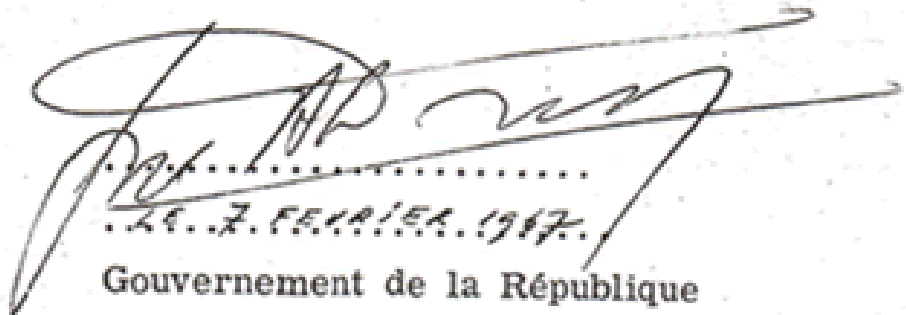


Accepté au nom des parties contractantes par les soussignés :



.....
LE 7 FEVRIER 1967.

Gouvernement de la République
Algérienne Démocratique et
Populaire

.....
M. S. MAKIEDO.....



.....
LE 7 FEVRIER 1967

Programme des Nations Unies
pour le Développement
(Fonds Spécial)

.....
M. F. BLANCHARD.....



.....
LE 7 FEVRIER 1967

Organisation Internationale du
Travail